

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 OCTOBRE 2024

Le 08 Octobre 2024, à 19 h 00 le Conseil Municipal de L'ESPARRE-MEDOC, légalement convoqué le 1^{er} Octobre 2024, s'est rassemblé dans la salle du conseil municipal, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs GUIRAUD Maire, FERNANDEZ, LAPARLIERE, HUE, MESSYASZ, CAZAUBON, GARRIGOU, CHAPPELLAN Adjoints, MUSETTI, FLEURT, SCOTTO DI LUZIO, CROMER, DALCIN, LE BREDONCHEL, BAHLOUL, CADRET, BOYER, VEILLON, QUILLET, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt-neuf.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. SONNI	Conseiller M ^{al}	qui a donné procuration à	M. FLEURT Conseiller M ^{al}
Mme GOFFREDI	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	M. GUIRAUD Maire
Mme BASQUE	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	M. LE BEDONCHEL Conseiller M ^{al}
Mme BOUDEAU	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	Mme FERNANDEZ Adjointe
Mme ROHEL	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	Mme GARRIGOU Adjointe
M. ALCOUFFE	Conseiller M ^{al}	qui a donné procuration à	Mme BOYER Conseillère M ^{ale}
Mme SANS	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	Mme QUILLET Conseillère M ^{ale}

ABSENTS EXCUSÉS : MM ROBERT Adjoint, SEGUIN et SETTIER, Conseillers M^{aux}

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARRIGOU Adjointe, est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité

RAPPORTEUR : Bernard GUIRAUD

413 - OBJET : Cession de 2 parcelles communales sises Crs Edouard Branly

M. le Maire indique à l'assemblée qu'il a été contacté par la SCI ST TRELODY, représentée par M. Hervé LACOUR, nouvellement propriétaire de l'immeuble cadastré AC 136, situé au N°12 Crs Edouard Branly. Souhaitant réaliser un garage attenant à son habitation et un espace de stationnement, il se porte acquéreur des parcelles communales cadastrées AC 547 d'une surface d'environ 55 m² qui jouxte sa propriété et AC 139 d'environ 25 m². Son offre d'achat s'élève à **7 500 €** pour l'ensemble des 2 biens.

La parcelle AC 547 se compose d'un ancien garage vétuste en terre battue, la AC 139 bâtie pour partie, située en bordure de route, est également vétuste.

Consulté par nos soins, le service des domaines n'a pas répondu à ce jour à notre demande d'évaluation dans les délais impartis, leur avis est donc réputé donné au 09 Août dernier.

Lesdites parcelles ne présentant pas d'intérêt particulier pour la commune et l'offre reçue étant en adéquation avec la valeur de biens équivalents, M. le Maire propose à l'assemblée la cession des parcelles communales cadastrées AC 547 et AC 139, à la SCI ST TRELODY, au prix proposé de **7 500 €**.

Le conseil municipal voudra bien se prononcer sur cette cession aux conditions énoncées ci-dessus. La rédaction des actes pourrait être confiée à l'étude notariale PRISSE-RAYMOND de Vendays Montalivet. L'ensemble des frais afférents seront à la charge de l'acquéreur. Le cas échéant, le conseil voudra bien autoriser M. le Maire à signer tout document ou acte, nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ

- ☞ Décide la cession à la SCI ST TRELODY, représentée par M. Hervé LACOUR, des parcelles communales cadastrées AC 547 d'environ 55 m² et AC 139 d'environ 25 m², sises Crs Edouard Branly, au prix de **7 500 €**,
- ☞ Dit que l'ensemble des frais afférents sera à la charge de l'acquéreur,
- ☞ Dit que la rédaction des actes sera confiée à l'étude notariale PRISSE-RAYMOND de Vendays Montalivet
- ☞ Autorise M. le Maire ou son représentant, à signer tout acte ou document nécessaire à la mise en œuvre à la présente décision.

Acte télétransmis au contrôle de légalité
Numéro de l'accusé réception
033-213302409-20241008-413-DE
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Publié ou notifié le 09/10/2024



Pour copie conforme
Le Maire

Bernard GUIRAUD